## AMAP «Festi’Val des légumes » Maison Gaillard - Production fruitière

110 rue Royale 78580 Les Alluets le Roi

# Contrat d'engagements pommes et poires 2015-2016

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 4 distributions entre octobre 2015 et janvier 2016.

**Planning des distributions :** 01/10, 05/11, 03/12, 07/01

**Engagements de l'adhérent :**

* pré financer la production
* assurer au moins une permanence distribution et se rendre au moins une fois à la maison Gaillard pendant la saison d'engagement
* gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions
* participer à la réunion de bilan de fin de saison

**Engagements du producteur fruitier partenaire :**

* livrer les variétés et quantités de fruits aux dates pré-citées selon le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Grand panier (10kg)** | | **Petit panier (6kg)** | |
| Pommes | 4 kg (1ère variété de pommes)  3 kg (2nde variété de pommes) | Pommes | 2 kg (1ère variété de pommes)  2 kg (2nde variété de pommes) |
| Poires | 3 kg de poires | Poires | 2 kg de poires |
| Prix du panier | 26€50 | Prix du panier | 16€ |

* être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
* être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Le prix du panier de 6 kg est de 16 € (2 variétés de pommes = 4 kg, 1 variété de poires = 2 kg).

Le prix du panier de 10 kg est de 26.50 € (2 variétés de pommes = 7 kg, 1 variété de poires = 3 kg).

**Montant global du contrat** : Pour un grand panier : 106€(4 paniers à 26,50 €)

Pour un petit panier : 64€(4 paniers à 16 €)

Modalités de paiement : **à l'ordre de la Maison Gaillard :**

**Pour un grand panier :** **4 chèques de 26,50€**

**Pour un petit panier : 4 chèques de 16€**

**Partage et distribution des paniers** **:**

Jour : jeudi / Horaires : 19 h 30 - 20 h 00 / Lieu : local de l’AMAP, avenue Jean Jaurès – Athis Mons

*En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.*

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Athis-Mons, le ............................................

**Quantité** : \_\_\_\_petit panier \_\_\_\_\_grand panier

**Nom et signature de l’adhérent**  **Nom et signature de l’agriculteur**

Mail :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Numéro de portable :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_